

Demande pour raccordement aux réseaux communaux

PARCELLE N°: [] (division de : []) PLAN : []

Lieu-dit : [] Rue, N° : []

Requérant et/ou propriétaire :

Architecte et/ou responsable des travaux :

Nom, prénom, adresse, np, ville / fax, tél, e_mail :

Nom, prénom, adresse, np, ville / fax, tél, e_mail :

Bâtiment existant nombre d'appartements : []

Nouvelle construction nombre d'appartements : []

Transformation nombre d'appartements supplémentaires : []

Autorisation de construire du (date) : []

DEMANDE RACCORDEMENT POUR :

raccordement égouts : NON
 OUI, date prévue pour les travaux : []

raccordement eau potable : NON
de la conduite principale à l'entrée du bâtiment OUI, date prévue pour les travaux : []

doit obligatoirement être exécutée par un concessionnaire agréé par le Conseil communal de Troistorrents.

FACTURATION RACCORDEMENTS

au propriétaire : à l'architecte : autre : []

Le requérant s'engage à respecter toutes les prescriptions en vigueur et également à payer les taxes communales de raccordements, selon tarifs en vigueur à la date de l'autorisation de raccorder.

Lieu, date, signature : []

Raccordement(s) autorisé(s) par l'Administration communale le : []

Raccordement aux réseaux communaux

Le raccordement de votre construction aux réseaux communaux doit faire l'objet d'une demande écrite. Le système d'évacuation des eaux usées et des eaux claires doit obligatoirement être prévu en mode séparatif (ordonnance fédérale sur la protection des eaux de 1998). Une chambre de visite doit être construite entre le raccordement privé et le collecteur d'égout communal. Vous avez l'obligation de contacter notre service technique avant le début des travaux afin de définir les raccordements. Dans tout les cas un contrôle final aura lieu lors de la délivrance du permis d'habiter et toute malfaçon devra être corrigée avant l'occupation des locaux. Vous avez l'obligation de nous fournir des plans d'exécutions des raccordements.